

PROCÈS-VERBAL

Séance du 1^{er} septembre 2014

Présidence : M. Jacky COLOMB

1. Appel : 77 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BIELER Eric, BISCHOFBERGER Jean, DELISLE Alzira, DESPONDS Vincent, DOUSSE Jean-Robert, EQUEY Steve, FARINE Claude, GLASSON Philippe, HAINARD Jean-Michel, JENEFSKY Robert, MARQUES Manuel, MIEVILLE Laurent, PERRIN Christian, PIEREN Taïna, PITTET Jacques, REHOUMA Belgacem, RUPPRECHT Knut, SAUGY David, THUILLARD Guy-François, THUILLARD Chantal

Absents : JOLY Régis, TRACCHIA Franco

2. Procès-verbal de la séance du 23 juin 2014

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT revient sur l'intervention de M. Christian PUHR qui demandait que le dépôt d'un préavis soit retiré de l'ordre du jour. Lors de cette dernière séance, il avait été recommandé d'être très concis et de ne pas trop intervenir et il ne voulait dès lors pas lancer un long débat sur un point à l'ordre du jour. Toutefois, il précise que le Conseil communal n'a pas la compétence de refuser le dépôt d'un préavis. Un préavis annoncé est réputé déposé. Dans le cas précis, comme sur le fond la Municipalité est d'accord avec le sens de l'intervention, elle retire le préavis pour revenir avec une nouvelle version. Il tient à préciser que ce n'est pas la compétence du Conseil de refuser de prendre un préavis en considération.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président demande l'ajout du point 14bis : Réponse à l'interpellation de Mme Suzanne FAVRE du 12 mai 2014 intitulée « RDU et nuisances en perspective pour les habitants du Nord de la ville. » et un point 15bis : Interpellation de M. Jacques HANHART intitulée « Plan de quartier des Fontaines ».

Les modifications sont acceptées par 69 oui, 5 non et 1 abstention.

L'ordre du jour modifié est accepté à une large majorité et 3 non.

4. Communications du Bureau

- M. le Président donne lecture de la lettre de démission de Mme Suzanne NELSON-POLLARD, Verts, ainsi que celle de M. Antoine DUMAS, PLR.
- Le Bureau a élu Mme Caroline VUILLE dans sa séance du 21 août 2014, pour le parti Verts et Ouverts. Son élection affichée au pilier public en date du 22 août n'ayant fait l'objet d'aucun recours dans le délai légal de 3 jours, elle pourra être assermentée. Elle sera ainsi la plus jeune Conseillère communale à Nyon.
- Pour le PLR, qui a encore des viennent-ensuite sur sa liste, Mme Elisabeth Dalang a transmis sa lettre de renonciation. C'est M. Olivier MONGE qui sera assermenté et a, de

fait, démissionné de son poste d'huissier suppléant. M. le Président donne lecture de sa lettre.

- Le nouveau règlement du Conseil a suscité quelques changements cosmétiques demandés par le Canton. Ces modifications ont été faites et transmises. Dans l'attente du retour du document signé par la Cheffe du Département, l'ancien règlement reste en vigueur pour cette séance afin d'éviter un éventuel vice de procédure.

5. Assermentations

M. le Président procède à l'assermentation de Mme Caroline VUILLE, Verts, et M. Olivier MONGE, PLR, et leur souhaite la bienvenue.

6. Election à la COGES

Suite à la démission de M. Jacky COLOMB, le PIN a un siège à repourvoir à la COGES. M. Pierre GIRARD présente la candidature de Mme Valérie ANNEN qui est élue à l'unanimité.

7. Communications municipales

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE revient sur l'information à disposition des Conseillers dans la salle concernant TRN SA. Ce document a pour but d'informer plus largement sur l'opportunité qu'a su saisir la ville pour le développement d'une infrastructure stratégique essentielle, le télé-réseau. La Municipalité se tient à disposition en cas de questions. Elle signale également au Conseil qu'une séance d'information publique aux riverains d'une parcelle communale aux Tines sera organisée le 10 septembre prochain au Théâtre de Marens à 20h. Cette parcelle a été identifiée pour la construction d'un EMS et le partenaire a été trouvé. Invitation est faite aux habitants et aux Conseillers communaux. Le service de l'Urbanisme, le SASEJ, un représentant du canton et du partenaire seront présents.

M. le Municipal Olivier MAYOR donne des précisions sur la largeur des îlots à l'avenue Alfred-Cortot suite à une demande d'un Conseiller. Il précise que le Conseil a voté, en août 2013, le préavis N° 125 qui englobait différentes mesures de priorisation de gestion de la régulation des lignes urbaines et régionales. Un projet qui s'inscrit dans une volonté de réorganisation et d'assainissement de la distribution de l'espace public par mode de transports, conformément au concept de mobilité urbaine. Ce sont des objectifs fonctionnels qui ont permis aux équipes de mandataires de choisir et proposer le meilleur aménagement possible en se basant sur ce qui fonctionne bien ailleurs et en l'adaptant à notre ville. L'aménagement cherche à utiliser l'énorme largeur (plus de 12 m) pour favoriser la progression des bus, mais également pour réduire la vitesse de circulation des véhicules privés tout en gardant la fluidité. C'est ainsi que deux lignes de circulation, séparées, permettent de laisser constamment la priorité aux véhicules de transports publics. Il était important et réglementaire de pouvoir faire traverser les piétons en toute sécurité de la manière la plus fluide et confortable possible. C'est la pondération de cet objectif avec les autres et le suivi des normes qui a amené à concevoir plusieurs traversées piétonnes selon ces principes. Sans feux, avec un îlot de protection, obligation réglementaire afin d'assurer la protection des piétons et comme mesure forçant les véhicules et cyclistes à ralentir avec une seule voie de circulation obligatoire. On retrouve ce type d'aménagements dans de nombreuses villes, comme Genève, Lausanne, Zurich ou encore Neuchâtel et Yverdon. Ce type d'îlots se trouve dans toutes les bourgades ayant des chaussées avec plusieurs bandes de circulation et de larges chaussées. Ceci correspond à des normes professionnelles. Nous avons la chance de pouvoir utiliser un surdimensionnement de chaussée comme un avantage afin d'aménager une priorisation des transports publics efficace. Cette sur-largeur pose toutefois un problème pour la sécurité des piétons et pour l'excès de vitesse, ceci d'autant plus dans une zone centrale où le piéton doit avoir un environnement confortable. Le coût de ces îlots est de moins de CHF 30'000.-, prélevé sur le préavis N° 125.

M. le Municipal répond à M. Bernhard WILLI au sujet de l'avenue de Bois-Bougy. Il précise que, certes la Municipalité a accepté ce passage piéton, mais dans le rapport, en page 2, il est stipulé que celle-ci estime que cela ne se justifie pas à cet endroit puisqu'il s'agit d'une zone 30. Le marquage a effectivement été évoqué en commission pour sécuriser le cheminement entre le tennis et Colovray. A ce jour, cette traversée ne pose pas de problème de sécurité et aucune demande n'a été adressée à la commune pour surseoir à cette situation. Le statut de cette avenue est une route de desserte niveau 2, aménagée en zone 30. Dès lors, conformément à l'ordonnance sur ces zones, l'aménagement de passages pour piétons n'est en principe pas admis. Le nombre de piétons et de véhicules est trop faible dans ce cas pour pouvoir déroger à cette règle et le besoin n'est pas avéré. Toutefois, ils resteront vigilants et aviseront le moment venu s'il fallait déroger à ce principe.

M. le Municipal informe ensuite le Conseil sur l'avancement des travaux. Avenues de la Morâche et celle Edouard-Rod, les travaux de génie civil sont terminés, le nettoyage des murs sous le passage des CFF est prévu pour cet automne. Les plantations sont prévues pour novembre et la pose des prototypes d'abribus à l'avenue Edouard-Rod est planifiée pour le mois de décembre. A la route du Stand, les travaux de génie civil sont terminés, mais la pose du tapis final sur les larges trottoirs a été reportée en coordination avec le service Architecture & Bâtiments au vu de l'agrandissement du complexe scolaire Nyon-Marens. Au carrefour de Clémenty-Av. Reverdil, le carrefour a été fermé la veille afin de pouvoir supprimer les portiques. Pour la boucle de rebroussement et arrêt du bus à Colovray, les travaux sont prévus début septembre. Les travaux d'élargissement de la route de Divonne pour l'insertion d'une voie de bus débiteront au mois de septembre. Les marquages suivront.

M. le Municipal Olivier MAYOR répond encore à M. Jean-Claude MERMILLIOD au sujet de la fête de la musique. La première fête de la musique a eu lieu à Nyon en 1993 sous l'impulsion de M. Alain-Valéry Poitry ; elle était une des premières en Suisse à suivre le concept imaginé par Jack Lang en France. Le concept est que tout musicien professionnel ou amateur est appelé à se produire dans l'espace public, au coin d'une rue ou sur une scène mise à disposition. Les musiciens qui se produisent ne reçoivent pas de cachet. La programmation est réalisée avec les inscriptions des musiciens qui désirent se produire dans ce cadre. Une sélection est faite si le nombre de musiciens est trop important pour la capacité de la ville. La fête est gratuite pour le public. Nyon a suivi ce concept et n'a pas changé le principe de participation bénévole des musiciens. Aussi, les genres musicaux présentés durant la fête dépendent des inscriptions reçues. Or, c'est une tendance qui se confirme de plus en plus, il y a plus de groupes de musique rock que tout autre type de musique. Ce n'est pas la volonté des organisateurs de présenter un genre unique mais cela dépend des inscriptions, raison pour laquelle la variété est relativement faible. En ce qui concerne la qualité des prestations musicales elle-même, on peut dire qu'elle est variable. Enfin, il faut souligner que la fête de la musique est organisée par une association bénévole, composée de membres de diverses associations promouvant la musique tout au long de l'année. Elle génère un travail considérable, fait de manière professionnelle dans d'autres villes. Pour remédier au manque de variété de genres musicaux et à la qualité, il serait nécessaire de changer les règles du jeu. Pour relever le niveau et pallier au manque de genres, il serait peut-être nécessaire d'inviter des artistes et de leur verser un cachet. Il faudrait aussi s'assurer d'organiser une fête de la musique plus professionnelle garantissant un salaire ou au moins un défraiement suffisant pour que le temps nécessaire à une meilleure mise en place soit garanti. D'autres villes consacrent des moyens financiers et humains importants pour la fête de la musique et peuvent ainsi proposer une programmation digne d'un festival. C'est le cas de Genève qui représente une concurrence qu'il ne nous est pas possible de soutenir. Il est à noter que le côté grand public de cette manifestation plaît à la population nyonnaise qui est très attachée. La Municipalité est consciente de la problématique et s'engage, par le biais du service de la culture, à mener une réflexion pour améliorer la qualité musicale de la fête.

M. le Municipal poursuit avec une réponse à Mme Jeannie AUBERT qui propose d'acheter un piano à queue pour la salle communale. Il signale que la salle Cortot du Conservatoire est équipée d'un piano à queue Yamaha de très bonne qualité. Un autre se trouve dans la salle de musique du Théâtre de Marens. Cependant, la Municipalité, suite à des discussions avec le directeur du Conservatoire, va étudier cette proposition d'acquisition et tiendra informée Mme Aubert et le Conseil des conclusions de cette étude. Concernant la convention de la ville de Nyon avec le Festival Luna Classics, suite à une question de Mme Doris ULDRY, la

Municipalité a décidé d'avoir l'expérience d'une première édition du festival à Nyon avant de rédiger cette convention. Celle-ci sera établie dès que le bilan du festival 2014 aura été réalisé, comme pour toutes les conventions de subventionnement signées jusqu'à présent. Elle sera soumise aux Conseillers représentés dans la commission des affaires culturelles. Enfin, en réponse à la demande de M. Claude FARINE au sujet du trottoir le long des immeubles de l'As de Pique, il fait constater que les travaux sont terminés.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à M. Bernhard WILLI suite aux problèmes de circulation le 10 juin dernier. Elle signale que cela fait partie des missions et de la formation de la police que de régler la circulation. Toutefois, cela n'aurait pas changé la situation. De plus, ce jour, il n'y avait pas les ressources en personnel pour régler la circulation et il s'agissait d'une situation particulière qui ne s'est pas reproduite. Par contre, la réponse que M. Willi a reçue de la Police était parfaitement pertinente et elle rappelle que lorsqu'une signalisation est mise en place aux abords d'un chantier, c'est l'entreprise qui le fait afin de protéger ses employés. Si la rue était interdite à la circulation, c'était pour protéger les ouvriers. Seuls les riverains pouvaient passer et l'amende donnée était justifiée. Compte tenu de ce qui s'est passé, la Police a demandé à l'entreprise de rétablir la circulation durant le week-end.

Mme la Municipale répond également à M. Jacques HANHART au sujet des dépenses de la police intercommunale. Pour le jardin de circulation, un préavis a été adopté par le conseil intercommunal avec un poste à 80% car la personne ne se contentera pas de s'occuper des élèves sur le jardin, mais renforcera également l'équipe prévention proximité ainsi que l'instruction scolaire aux différents degrés d'enseignement sur laquelle nous avons du retard. Nous sommes la région qui respecte le moins les programmes de prévention. Dans le même préavis figurait l'acquisition de plusieurs outils, tel que le Speedy, appareil qui indique la vitesse et quatre appareils du contrôle du stationnement qui étaient à renouveler. Un pistolet radar a également été acheté. Celui-ci remplace le radar dans un véhicule et permet de se positionner n'importe où, de façon plus discrète et de se placer dans des endroits où il est difficile de mettre un véhicule banalisé. Le budget est soumis à l'association intercommunale et ne réservera pas d'augmentation pour l'année prochaine. Elle signale que tous les préavis, ainsi que tout ce qui concerne la police intercommunale, sont sur le nouveau site www.police-nyon-region.ch.

M. le Municipal Claude ULDRY répond à M. Bernhard WILLI concernant le panneau d'orientation sur la terrasse du Château et signale que celui-ci a été remplacé.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ signale que la ville de Nyon est contente de pouvoir offrir un exemplaire du livre « Vivre le sport à Nyon » à chaque Conseiller. Ce livre montre la richesse et la diversité du sport à Nyon à travers des photos d'Alexis Voelin. Le texte est de Christophe Fovanna et le graphisme d'Olivier Schneebli. Toujours sur le thème du sport, elle informe le Conseil que les services de la ville travaillent sur le projet du centre sportif de Colovray et que le 11 septembre, une délégation municipale rencontrera les sociétés sportives pour les informer et les consulter à propos de ce projet. Le Conseil sera informé par un préavis qui suivra prochainement.

Mme la Municipale signale encore que la crèche de Terre-Bonne, comme prévu dans le préavis N° 110, ouvrira ses portes le 1er octobre prochain. Pour rappel, la commune disposera de 30 places sur un total de 59 dans la structure. Le guichet central du réseau procède dès à présent à l'enregistrement des inscriptions. Grâce à cette ouverture imminente, le réseau nyonnais offrira 291 places préscolaires pour les enfants de 0 à 4 ans, soit un taux de couverture de 24%. La Municipalité est particulièrement satisfaite de ce type de partenariat pour les crèches, qui consiste à offrir de nouvelles places de garde à la population nyonnaise dans des structures gérées par des entreprises. Ce système permet d'enrichir l'offre sans les inconvénients administratifs liés à l'exploitation d'une crèche.

Enfin, Mme la Municipale répond à M. Bernhard WILLI au sujet des repas aux Allévays fournis par DSR. Début 2013, l'ouverture prochaine d'une UAPE à l'Etraz a donné au Service social l'occasion de réfléchir à la fourniture des repas de midi et collations pour l'ensemble des structures communales. En effet, les deux prestataires de l'époque avaient confirmé ne pas avoir la capacité de production suffisante pour alimenter en plus l'Etraz. Dès lors, plutôt que d'ajouter un fournisseur supplémentaire, le SASEJ a préféré traiter avec un seul prestataire

pour des raisons d'économies d'échelle, de rationalisation et de simplification administrative. Un appel d'offres a été fait auprès de six entreprises dont trois ont répondu. Divers critères ont été posés, tels que la capacité de livrer environ 200 repas par jour sur quatre sites différents, la capacité de produire sur place les repas aux Alleveys, de bénéficier du label Fourchette Verte, la proximité de la production, la possibilité d'augmenter la capacité de livraison et un prix attractif ne devant pas dépasser le budget actuel. Le choix de la Municipalité s'est porté sur DSR, société reconnue de qualité, qui exploitait déjà Nyon-Marens et Roche-Combe.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS signale que les tarifs 2015 d'électricité sont fixés au 31 août comme chaque année. Les tarifs d'acheminement sont basés sur la comptabilité analytique de l'exploitation, conformément à diverses lois et directives. Ceux de l'énergie sont calculés en fonction des prix d'approvisionnement et de la marge autorisée. Même si la redevance fédérale pour la promotion des énergies renouvelables subira une hausse de 0.5 centimes, globalement, grâce aux variations cumulées tant sur l'acheminement que sur l'énergie, un effet sera favorable pour les clients, représentant une diminution oscillant entre 1 et 7% suivant le profil de consommation. Ces tarifs ont été acceptés par la Municipalité ce jour.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT présente ses excuses pour le retard apporté à la réponse à l'interpellation de M. Jürgen VOGEL concernant le skate-park. Plusieurs services sont concernés et une coordination est nécessaire afin de répondre de façon complète. D'autre part, en réponse à Mme Jessica JACCOUD concernant la décision de la Municipalité de Coppet d'interdire l'accès au parc des Rocailles aux non-résidents, il précise que la décision est de la compétence de la Municipalité de Coppet, qu'au sein du Codir du Conseil Régional ils n'interviennent pas dans les compétences communales et que Nyon n'a pas l'intention de s'en occuper non plus.

8. *Rapports de minorité et majorité N° 156 en réponse au postulat de Mme Josette Gaille et M. Maurice Gay, intitulé « Pour une déchèterie au service de la population ».*

Rapporteurs : M. Frédéric TSCHUY pour le rapport de majorité
Mme Béatrice ENGGIST pour le rapport de minorité

La discussion est ouverte.

Mme Bernadette NELISSEN, pour clarifier le problème, précise que la loi oblige à avoir un compte fermé, le pollueur doit payer. Soit on paie les sacs blancs, soit on paie plus sur les factures. Si le plastique est mis dans une benne à la déchèterie, l'élimination coûte très cher. L'autre aspect à ne pas oublier est de ramener le plastique chez les grands distributeurs. Peut-être que de cette façon, ils changeront leurs habitudes de tout emballer dans du plastique.

M. Christian PUHR ajoute quelques précisions sur le sujet. Si l'on met une benne pour les plastiques, il faut tenir compte du fait qu'en n'étant pas triés, leur élimination coûte plus du double des sacs ordinaires. Ces plastiques doivent être triés avec beaucoup de soin. Un autre point à relever est que l'office fédéral de l'énergie est en train de se pencher sur des propositions à faire au plan fédéral et tant qu'il n'y a pas ces recommandations de l'OFEV, il n'est pas opportun de mettre une benne. Il rappelle enfin que lors du débat sur l'élimination des déchets, il y a eu des discussions nourries sur la responsabilité des commerces qui obligent le consommateur à acheter des biens emballés de façon parfois démesurée. Maintenant que les commerçants ont fait des efforts, il faut profiter pour aller déposer les déchets chez eux. La situation actuelle est satisfaisante tant que nous n'avons pas la réponse de l'OFEV. Dans ces conditions, il recommande de prendre acte du rapport municipal.

M. Sacha SOLDINI rebondit sur les dires de M. Puhr et signale que les plastiques sont incinérés comme les sacs blancs, dire que c'est plus cher est donc faux.

M. le Municipal Olivier MAYOR précise et rappelle l'enjeu principal de toute la démarche. L'objectif est de diminuer la quantité de déchets que nous produisons et de diminuer le suremballage cité plus haut, ce qui est admis par tout le monde. Il faut ensuite agir localement

et nous attendons l'étude de l'OFEV qui porte sur deux choix et qui pourrait mener vers une filière de recyclage. La Municipalité ne dit pas que les plastique ne seront jamais recyclés, mais applique ce que recommandent l'OFEV, le canton, l'association suisse des communes, à savoir qu'il ne faut pas encourager aujourd'hui la collecte des plastiques puisqu'ils sont simplement incinérés. Les filières de recyclage sont beaucoup trop onéreuses aujourd'hui comparées à la filière de recyclage du PET. L'OFEV dira si le bilan écologique est meilleur en incinérant ces déchets, permettant ainsi de créer de la chaleur ou au contraire s'il est préférable de les recycler. Il confirme encore qu'il s'agit d'un compte fermé qui aurait sinon pour effet d'augmenter la taxe de base.

M. Christian UDASSE signale que sa femme ne trie pas et met tout dans le sac, sauf le végétal, donc le plastique va avec tout le reste. Il trouve dommage qu'on soit en train de faire quelque chose de mauvais et que plus tard on va devoir trier le plastique. L'incinération est très mauvaise et provoque des cancers.

M. Maurice GAY souligne que le rapport de minorité indique simplement que le rapport municipal ne correspond pas à la demande du postulat, soit de mettre à disposition des habitants une benne pour les plastiques de moins de 60 cm. Dans les discussions avec le municipal en charge, le même dogmatisme revient à chaque fois, ainsi que les mêmes histoires d'argent. Il demande simplement de mettre une benne pour faciliter la vie du citoyen. Celui-ci paie des impôts, des taxes et la commune met sur pied certaines choses qui ne sont peut-être pas forcément indispensables, tel le géoportail présenté plus tôt, par contre une chose simple, comme récupérer des déchets, mettre une benne qui évite de remplir de vide les sacs taxés, ne semble pas possible. Finalement, il n'a jamais eu de réponse réelle, juste des explications sur les filières et les lois. Il estime que la commune doit faire de temps en temps un geste pour le citoyen qui paie ses impôts. Il demande donc de suivre le rapport de minorité.

M. Frédéric TSCHUY convient que c'est le citoyen qui va payer, que ce soit par la taxe de base ou de la taxe au sac. Celui qui produit les plastiques va payer les taxes. Si les déchets sont mis dans une benne, le citoyen ne paiera que la taxe de base et la commune, donc l'ensemble des citoyens, aura les frais. Avec la filière du PET, la taxe est déjà incluse dans l'achat et les citoyens n'ont pas à payer pour la consommation des autres.

M. le Municipal Olivier MAYOR regrette que M. Udasse n'ait pas la conscience individuelle de trier, mais la majorité des Nyonnais trie plus qu'avant, les chiffres le montrent. Par rapport à la question des usines d'incinération, il rappelle que Tridel est une usine de dernière génération qui permet de faire en sorte que le CO2 ne soit pas rejeté dans l'environnement. Ce sont les raisons pour lesquelles l'OFEV recommande d'attendre les conclusions de son étude et ainsi savoir, en termes de bilan écologique, ce qui est préférable. Il est possible, suivant ces conclusions, que la Municipalité mette ensuite une benne en place, selon la demande de M. Gay. Toutefois, il souhaite que ce soient les grands distributeurs qui mettent cela en place. Il ne pense pas avoir une attitude dogmatique, mais suit simplement les recommandations de l'OFEV.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, 35 personnes votent pour le rapport de majorité, 35 personnes pour le rapport de minorité et 6 personnes s'abstiennent. M. le Président vote pour le rapport de majorité.

M. Sacha SOLDINI demande la contre-épreuve nominative (*en annexe*).

A la contre-épreuve, le Conseil décide par 37 oui, 35 non et 3 abstentions :

- de prendre acte du rapport municipal N° 156 valant réponse au postulat de Mme Josette Gaille et M. Maurice Gay conseillers communaux, du 14 mai 2013, « Pour une déchetterie au service de la population »

9. **Rapport N° 166 concernant le réseau cyclable de Nyon.**

Rapporteur : Mme Christine VUAGNIAUX

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART n'est pas enthousiasmé par ce rapport. En effet, le modèle mis en place aux Tattes d'Oies pour les cyclistes, qui doivent traverser la route pour aller sur un trottoir, pose de gros problèmes. A Genève, il y a plusieurs bandes cyclables sur des routes qui ne correspondent pas aux normes, qui sont des recommandations et non des lois. Soit on fait des pistes cyclables selon les normes soit on ne les fait pas. Il doute de la valeur de faire des bandes cyclables juste pour se donner bonne conscience. Quant aux conclusions, il comprend bien qu'il s'agit d'un plan d'action et que chaque aménagement sera financé par un préavis, mais il est écrit que le Conseil devra se renseigner. Des travaux seront subventionnés en 2014, or rien n'a été reçu jusque là. Il ne comprend pas ce qu'il va se passer et ne suivra pas ce rapport.

M. Pierre-Alain DUPUIS s'intéresse aux gares à vélos. Il y a beaucoup d'actes de vandalisme et de vélos volés et il souhaite savoir si dans les préavis à venir, une gare à vélos sécurisée est prévue.

M. Victor ALLAMAND est totalement pour les pistes cyclables et pense que ce devrait être une obligation lors de chaque refonte d'une route. Néanmoins, il propose de ne pas prendre acte du préavis N° 166 sans en connaître le coût. Ne pas respecter cette démarche nous replonge dans des péripéties antérieures : on prend acte, on reçoit un préavis puis un autre, etc. et lorsque l'on prend conscience de la taille du saucisson, il y a toujours une bonne âme pour rappeler que nous avons pris acte et qu'il s'agit d'être cohérents. Le 13 juillet 2013, la commission, dont il était membre, a renvoyé pour étude le postulat de Mme Angeli et M. Farine. Il a d'emblée été déclaré par Mobilité que Nyon avait 20 ans de retard pour les bandes et pistes cyclables. Le côté positif de ce retard voudrait que l'on évite de reproduire les erreurs d'ailleurs. Le premier grand chantier routier récent de notre ville a été la route des Tattes-d'Oie. Il a été dit qu'il serait le modèle de tout ce qui suivrait. Or, si la route est jolie avec sa végétation et ses éclairages, au niveau de la mobilité douce, elle est un échec. Pour preuve, sans parler de la largeur de la route qui constituerait à elle seule un débat, les usagers trouvent les espaces ou trop larges ou trop étroits. La réponse municipale est de traverser pour trouver sa convenance. Partout en Suisse, depuis des années, la cohabitation piétons-cyclistes est déconseillée voire critiquée. Aux Tattes-d'Oie, on a choisi la mixité totale piétons et vélos, mais en plus avec des vélos côte à côte en sens opposé, ceci sur 2,30 m de large alors que la largeur officielle européenne est de 3 mètres dans ce cas (selon une convention sur la signalisation routière, conclue à Genève en 1973, entrée en vigueur en Suisse en 1992). Le trottoir est réservé aux piétons, la piste cyclable aux cyclistes. Le Conseil fédéral peut prévoir des exceptions, mais clairement la mixité n'est pas à ériger en modèle à reproduire. Une piste cyclable est une voie réservée exclusivement aux cyclistes et aux véhicules assimilés à des vélos. Elle est séparée physiquement des autres voies de circulation ou du trottoir, par exemple par une bordure. Aux Tattes-d'Oie, on a choisi une couleur très jolie, mais uniforme, avec de temps à autres quelques mètres de pavés ton sur ton, dont il n'est pas sûr qu'ils permettent de différencier constamment le trottoir de la piste cyclable, particulièrement de nuit. Les Tattes-d'Oie, selon le deuxième plan annexé au préavis 166, est un tronçon équipé de manière minimale au niveau réseau cyclable. Avec une dépense de presque 3 millions, cela fera plaisir aux électeurs ! La littérature spécialisée est très critique depuis des années sur la cohabitation piétons-cyclistes : le recours à des surfaces communes avec les piétons, aussi dans la perspective d'un réseau performant pour les cyclistes, devrait rester le plus limité possible. Les revêtements et la différenciation des revêtements sont des éléments essentiels au bon fonctionnement des surfaces communes. Ils permettent de mieux faire comprendre les règles applicables. On juxtapose plusieurs revêtements dans le but de créer un aménagement différencié, ce qui manque aux Tattes-d'Oies. Il cite encore l'exemple bernois où les cyclistes préfèrent rouler sur la route au milieu des voitures plutôt que de slalomer entre les piétons. Il rappelle encore que la taille du réseau routier de la ville diffère selon les sources.

Mme Aline ANGELI trouve intéressant de venir avec ce plan d'action. Les remarques faites précédemment peuvent être prises en compte par la Municipalité pour faire des améliorations dans les différents préavis qui vont venir. Elle trouve cohérent de prendre acte de ce plan d'action et les personnes qui ont pris la parole semblent approuver l'action. On ne défendra jamais assez la cause de la mobilité douce et c'est le bon moyen de gérer l'augmentation de la population et ouvrir une cohabitation. Elle souhaite que cela avance de manière plus marquée. Elle encourage à prendre acte du rapport.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY précise que l'objectif de ce réseau cyclable est d'avoir un réseau continu et sécurisé. Aujourd'hui, on a de petits bouts d'aménagements qui permettent de circuler en sécurité. La volonté est de l'avoir sur l'ensemble du réseau qui s'aménagera par étapes, en fonction des travaux. Avec ce plan, on a l'avantage d'avoir une vision générale et, à chaque intervention, on sait ce qu'il faut faire pour la mobilité douce. Il s'agit d'une proposition, qui fait partie du concept de mobilité urbaine et permettra au fil des années d'avoir une cohérence. Au niveau des chiffres, elle précise que 63 km représentent le réseau routier complet. En fin de compte, on arrivera à 40 km aménagés suivant les possibilités, les moyens et les décisions du Conseil. Sur ces 63 km aujourd'hui, 12 sont équipés pour les vélos et d'ici 2018, 13 km supplémentaires devraient être aménagés de façon simple et 15 km dans un délai plus long car plus compliqués. Le Conseil aura tout loisir de décider si oui ou non, il veut les aménagements. Le rapport peut être accepté sans crainte, il s'agit juste de reconnaître la nécessité d'avoir un réseau cyclable continu et sécurisé. Le Conseil décidera à quel rythme il souhaite les aménagements. Concernant la gare, cela n'est pas compris dans le réseau, mais un garage à vélos est prévu de longue date et fera partie du plan de quartier Martinet. Elle demande de prendre acte du rapport.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 50 oui, 21 non et 5 abstentions :

- de prendre acte de l'organisation du réseau cyclable de Nyon et du calendrier de sa mise en œuvre qui répondent aux postulats de Mme Aline Angeli, et MM. Claude Farine et Bernhard Willi.

10. Rapport N° 173 concernant le Cœur de Ville – étapes d'aménagement

Rapporteur : Mme Florence DARBRE GUBBINS

La discussion est ouverte sur l'amendement proposé par la commission.

M. Christian PUHR intervient notamment sur la proposition de ne pas accorder de crédit pour l'étude de l'aménagement de la gare sud. Il rappelle que, lorsqu'il a été débattu du préavis N° 157 concernant la Redoute, il avait été précisé dans le rapport, en relation avec la fixation des priorités concernant les investissements, que d'autres tronçons méritent d'être prioritaires, notamment le secteur devant la gare. Il est intéressant de savoir que les CFF sont disposés à entrer en discussion concernant la gare sud, malgré le revers subi à la Redoute. Le rapport N° 173 stipule que la gare nord et la gare sud doivent être traitées ensemble, mais il pense qu'il faudrait également inclure le nord de la rue des Marchandises, la rue Jules-Gachet, l'avenue Viollier, l'avenue de la Gare et Perdtemps. Ce sont plusieurs pièces qu'il faut mettre ensemble et il pense qu'il est bon d'avancer pendant que les CFF sont prêts à collaborer. Il ne comprend pas comment on peut lancer les études concernant Viollier et Jules-Gachet sans inclure la gare sud. Il demande dès lors de rejeter l'amendement et ainsi éviter de laisser ce « no man's land » qu'est la gare sud.

M. Patrick BUCHS concède que la gare est une priorité, comme dit lors du refus de la Redoute, mais il estime que la gare doit être un périmètre unique. Il serait enfin temps d'avoir des projets qui ont une vision d'ensemble à long terme et ce n'est pas le cas ici. On parle de la première étape sans connaître la suite, ce n'est pas une vision à long terme. Concernant le Martinet, la Municipalité dit que cela va venir et concernant la gare sud on devrait avoir une réponse des CFF en septembre. A partir de là, on peut attendre quelques mois de plus, on devrait voir plus clair dans peu de temps. Deuxièmement, le terme de place de la gare n'est

pas le bon, il s'agit d'une route et cela ne changera pas tant qu'on n'aura pas la RDU, qui est un mirage. En termes de « place », on peut faire mieux. Le dernier point qui pose problème est la planification. Dans la ville, c'est Travaux & Environnement qui s'occupe de l'espace public, cela a été dit plusieurs fois. La planification de la place de la Gare n'est pas finie, on n'a pas le plan de quartier gare sud, ni celui du Martinet. Si quelqu'un doit s'occuper de l'espace public, c'est l'Urbanisme et non T&E. Il estime que c'est le problème le plus important à Nyon, malgré plusieurs interventions et votes au Conseil. Pour conclure, il est d'accord que la gare est prioritaire, mais vu que l'on est parti pour du provisoire à 15 ans, il lui semble que les choses doivent être faites dans l'ordre. On n'est pas à quelques semaines ou mois près. Il propose d'attendre et de voir un peu plus clair notamment concernant le concept Cœur de ville. Il rappelle que celui-ci n'existait pas il y a 7 mois, donc est assez nouveau. Nous devons faire attention et ne pas rétrécir une route de 10m à 5,5m pour le même nombre de véhicules.

M. le Municipal Olivier MAYOR tient à préciser deux points. Au vu de ce qui a été déclaré, il précise qu'il faut bien distinguer une chose : il s'agit là d'une étape d'aménagement. Il ne s'agit pas d'une étude de planification, mais de réalisation. Le périmètre est effectivement limité entre les taxis et l'avenue Viollier. Il s'agit d'un petit tronçon dont l'état actuel est déplorable et pas digne de notre ville. Il ne s'agit pas d'un concours d'architecture qui viendra plus tard, dans le cadre du Cœur de ville qui, lui, donne une vision d'ensemble. Par rapport à ce projet, ces études de réalisation ne prétendent en rien un projet plus global qui viendra en fonction des caractères définis par Cœur de ville, mais serviront à améliorer cet espace. Ce qui est fait aujourd'hui sera utile plus tard. On peut prendre la décision d'étudier une chose concrète, la suppression des rails et de repenser la dépose-minute, vu que les espaces des bus seront libérés au 14 décembre. Il y a aussi l'entretien constructif qui est nécessaire. La Municipalité a une vision d'ensemble qui, au niveau du schéma de planification, doit encore être transformée en plan de quartier beaucoup plus large. Il précise encore à M. Buchs qu'il y a un PQ qui existe, celui de Gare-St-Martin, qui fait foi et prévoit la plantation d'arbres à cet endroit. La vue d'ensemble est prévue et viendra, mais n'est pas prête à ce jour. Il encourage les Conseillers à voter le préavis municipal.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur l'amendement est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement proposé par la commission par 54 oui, 12 non et 9 abstentions, soit :

1. d'autoriser la Municipalité à lancer les études pour le passage inférieur Viollier et l'aménagement de la rue Jules Gachet
2. inchangé.
3. de ne pas lui accorder un crédit de CHF 61'000.- TTC afin de financer les études de l'étape d'aménagement de la place de la Gare sud.
4. inchangé

La discussion sur le rapport est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 67 oui, 2 non et 7 abstentions :

1. d'autoriser la Municipalité à lancer les études pour le passage inférieur Viollier et l'aménagement de la rue Jules Gachet
2. de lui accorder un crédit de CHF 194'500.- TTC afin de financer les études préliminaires du passage inférieur Viollier. Ce montant sera porté au compte N° 9143.2 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.
3. de ne pas lui accorder un crédit de CHF 61'000.- TTC afin de financer les études de l'étape d'aménagement de la place de la Gare Sud.
4. de lui accorder un crédit de CHF 38'950.- TTC afin de financer les études d'aménagement de la rue Jules Gachet. Ce montant sera porté au compte N° 9143.2 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, suite au vote de l'amendement, comprend que le Conseil souhaite une vision large, mais signale qu'il ne faut pas fantasmer sur la réponse des CFF. Il s'agit d'une séance de travail et, pour eux, le court terme est de 5 à 10 ans. Il n'y aura pas de planification avec eux dans un délai assez court. Comme mentionné par M. le Municipal Olivier MAYOR, il s'agit de mesures très concrètes dans un périmètre très précis. On peut comprendre ce besoin d'avoir une meilleure compréhension de l'avenir de tout le secteur. Il prend acte de la décision du Conseil, il a entendu les propos de M. Buchs qui correspondent au sentiment du Conseil, soit que la gare est une priorité. Maintenant, ne pas avoir le montant des études va forcément retarder l'analyse et cette zone restera telle quelle encore pendant un moment. Un projet plus large sera forcément plus long et il espère ne pas avoir des remarques prochainement sur le sujet, car il faut un certain temps pour revenir avec un autre projet. Le projet Martinet est un très gros projet qui aura forcément des incidences. En ce qui concerne la problématique de qui fait quoi, il précise que c'est de la compétence de la Municipalité de définir quel service fait quels types de travaux.

11. Propositions individuelles

Mme Roxane FARAUT-LINARES annonce que M. Yves GAUTHIER-JAQUES reprend la présidence du groupe PLR au Conseil. Elle remercie M. David SAUGY pour le travail fourni depuis le début de la législature. D'autre part, elle signale que le 4 juillet dernier avait lieu à Rive la traditionnelle fête des enfants. Ce soir-là, le parking de Rive Est était impraticable et celui de la Duche affichait complet. Certains parents se sont donc garés le long des trottoirs pour récupérer ou partager un moment festif avec leurs enfants. Pendant ce temps, la police a fait son travail et amendé toutes les voitures mal garées. Elle demande s'il faut renommer la fête des enfants en festival des enfants afin que la police montre une exceptionnelle clémence lors d'un événement très apprécié des Nyonnais.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY lui répond que les trottoirs sont faits pour les piétons, éventuellement les vélos, mais le seul moment dans l'année où c'est autorisé c'est durant Paléo. Celui-ci est organisé, géré et surveillé. Tout s'est extrêmement bien passé cette année. Par contre les parents doivent se garer à Perdtemps pour aller chercher leurs enfants et le même problème se pose lors de la brocante. Il suffit qu'une seule voiture se gare pour que les autres en fassent de même. La police ne sanctionne que les voitures qui sont à des endroits vraiment inopportuns, mais de manière générale, si tous les parkings ne sont pas pleins, il n'y a aucune raison d'autoriser le parking sur les trottoirs.

M. David VOGEL revient rapidement sur les explications de M. Mayor au sujet des îlots à l'avenue Alfred-Cortot et signale que dans le rapport N° 125, il était fait mention de quelques adaptations « mineures » des îlots. Il ne pense pas avoir la même interprétation du mot « mineur ». D'autre part, il fait remarquer que les crèches nyonnaises ont toutes fermé pendant trois semaines du 18 juillet au 11 août. S'il comprend bien que pour des raisons logistiques une fermeture soit nécessaire durant l'été, il se demande s'il ne serait pas possible d'échelonner les temps de vacances en les décalant d'une semaine chacune afin qu'il y ait toujours au moins une crèche ouverte à Nyon. Ceci permettrait à certains enfants d'utiliser les places laissées par ceux en vacances. En effet, il pense aux familles qui ne peuvent pas prendre des vacances en été, aux familles monoparentales qui ne peuvent prendre trois semaines de vacances et qui n'ont pas de famille à proximité ou encore celles qui ont des personnes hospitalisées. Cette permanence ne serait que pour ces enfants et sur la base de certains critères comme cela se pratique dans d'autres communes. Il demande à la Municipalité d'étudier la faisabilité de cette idée.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES fait remarquer que la mise en œuvre des zones 30 km/h et des zones de rencontres commencent gentiment mais sûrement à fleurir partout dans notre région. La réalisation dans notre ville de ces zones a déjà fait couler beaucoup d'encre, sans compter les discussions pertinentes au sujet de leur implémentation et réalisation. Malgré tout, cela reste une alternative qu'il faut continuer à développer avec quelques corrections. Il demande quelles sont les compétences de la Municipalité à réguler le trafic de sorte à ce que seuls les véhicules de moins de 3.5 tonnes soient autorisés à circuler sur ces tronçons. A l'exception des véhicules d'urgence et de livraisons, bien entendu. Par ailleurs, il souhaite

savoir si la voirie est en mesure d'intervenir durant la nuit, week-ends et jours fériés dans des cas spécifiques, comme par exemple déblayer des objets qui encombrant la chaussée, ou encore intervenir avec un outillage ou véhicule approprié pour permettre d'assurer une chaussée praticable aux véhicules et aux piétons.

Mme Aline ANGELI intervient au sujet de la circulation sur les trottoirs. Les personnes avec des poussettes ou les handicapés ont parfois de la peine à passer sur certains trottoirs qui sont occupés par des terrasses d'établissements publics. Certaines personnes ont écrit à la Municipalité mais n'ont pas remarqué de changement. Elle demande ce qu'il faut répondre à ces personnes.

M. Pierre GIRARD souhaite avoir des informations sur le développement du dépôt du Nyon-St-Cergue et son déménagement. De nouvelles rames doivent être reçues prochainement et ils ne savent pas où les ranger. De plus, ils ont installé des containers à côté de leur dépôt pour du matériel et ont commencé récemment de gros travaux d'entretien du vieux bâtiment. Il a le sentiment que celui-ci va rester encore de nombreuses années. Il souhaite donc avoir des informations sur le nouveau dépôt.

Mme Béatrice ENGGIST intervient à propos du déplacement de l'arrêt du bus de la Route du Boiron au chemin des Tines et de la création de deux nouveaux quais, pour permettre au bus de circuler dans les deux sens. Elle fait part du mécontentement que soulève ce projet auprès des personnes informées sur la véritable raison qui motive ces travaux. C'est uniquement dans le but de faire passer le bus dans les deux sens au Chemin des Tines et à la Route du Boiron, lors de la mise en application de la fréquence des bus au quart d'heure, en décembre 2014. Le résultat pour les habitants du quartier est qu'un bus passera toutes les sept minutes, bus qui sont la plupart du temps vides. Ceci occasionnera bruit et pollution. La Municipalité prétend que pour ces lieux « l'augmentation de circulation est minime en rapport avec la circulation globale », ce qui est faux, car, tant au Chemin des Tines qu'à la Route du Boiron, la circulation globale est extrêmement faible. Il est irresponsable d'avoir un tel trafic dans une zone de rencontre devant une crèche, des classes enfantines ou encore une esplanade où jouent des enfants. Elle ne croit pas un seul instant que des ingénieurs, techniciens ou même des responsables des TPN se soient déplacés, à la Route du Boiron ou au Chemin des Tines, en voiture, pour expérimenter un croisement avec le bus ! Car ils s'en souviendraient, et leur bon sens leur aurait montré qu'il n'était pas envisageable de doubler le trafic des bus sur ces deux routes étroites et sinueuses. De plus, il y a de nombreuses voitures garées n'importe où le long de la route aux abords de la crèche par des parents qui déposent leurs enfants. La circulation sur la route du Boiron et celle des Tines est déjà en soi un gymkhana. Le tracé actuel du bus 801 est logique et satisfait les habitants. Il a été dit lors de la commission sur le préavis N° 167 que la tête de ligne du bus serait à Terre-Bonne ce qu'elle n'estime pas adéquat, notamment pour les chauffeurs. De plus, on leur avait promis une réunion d'information avant l'été, ce qui n'a pas encore été fait. Elle estime que c'est par là que les choses auraient dû commencer, avant même la mise à l'enquête de ces travaux. Elle demande de réétudier le projet en tenant compte de l'avis des habitants.

M. Bernhard WILLI intervient au sujet du trottoir sous le tunnel de la rue de la Morâche. Il y a un écoulement minimum et, actuellement, quand il y a une pluie un peu dense, les piétons sur le trottoir côté Genève se font sérieusement arroser. Selon la direction des travaux, cela correspond aux normes. Même si c'est vrai, ceci est très désagréable pour une route nouvellement aménagée. Il demande d'examiner une amélioration pour augmenter le confort des piétons. D'autre part, concernant le chemin des Ruettes, il signale que celui-ci est fermé depuis plusieurs années pour les piétons. Aujourd'hui, le gymnase est terminé et il demande si ce chemin sera à nouveau ouvert ou s'il est définitivement fermé. En cas de maintien, il demande quand se fera l'ouverture.

M. le Municipal Olivier MAYOR a vu la réponse qui lui a été donnée et la lira lors de la prochaine séance. La réponse était plus complète qu'indiqué par M. Willi.

12. Préavis N° 175 concernant des crédits supplémentaires 1ère série au budget 2014 - Demande de crédits supplémentaires de CHF 603'000.- partiellement compensés.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

13. Rapport municipal N° 176 en réponse au postulat de Mme Jessica Jaccoud et de M. Alexandre Démétriadès intitulé : « La scientologie peut-elle nous sauver ? »

La discussion est ouverte.

Mme Jessica JACCOUD s'indigne qu'il ait fallu une année et demie, soit une année de plus que la durée maximale autorisée par le Règlement du Conseil communal, à Mme la Municipale déléguée pour répondre à leur postulat renvoyé en Municipalité lors de la séance du 25 mars 2013. Et une année et demie pour fournir un copier-coller des considérants d'un arrêt du Tribunal fédéral qui répond à tout, sauf aux trois questions posées par le postulat. En effet, on peut constater que le rapport se contente d'aborder uniquement la question de la conformité d'une interdiction avec les principes constitutionnels (que sont les libertés d'expression et religieuses) alors qu'à aucun moment, que ça soit à la lecture du postulat, lors des débats en commission ou lors de la précédente interpellation, il n'a été question, pour les postulants, d'interdire à l'association de tenir un stand au marché. Ce rapport ne fait pas que répondre « à côté ». Ce rapport ne fait pas que « manquer sa cible ». Il entend prêter aux postulants une position qu'ils n'ont jamais tenue, à savoir une vision liberticide et contraire aux droits fondamentaux. Au demeurant, il est fort regrettable de constater que la Municipale déléguée ait, lors de la Conférence de presse, affirmé que la volonté des postulants était « d'interdire les scientologues ». Cette affirmation est un détournement d'opinion inacceptable. Cela étant précisé, les postulants souhaitent que ce rapport soit retiré et que la Municipale déléguée revienne, dans les plus brefs délais, avec un rapport qui, lui, traitera des trois questions qui ont été clairement formulées dans le postulat.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY précise que le rapport sera soumis à une commission et dans ce cadre, il sera débattu du contenu de la réponse donnée. Elle regrette le temps pris pour la réponse mais rappelle qu'une interpellation avait été déposée et à laquelle il avait été répondu. La réponse est axée sur la liberté d'expression qui est un gage de la démocratie. Par contre, la date de la commission proposée ne convient pas et sera changée en accord avec la postulante et le 1^{er} nommé. M. le Président rappelle que c'est le rôle du 1^{er} nommé de fixer les dates de commissions en accord avec la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

14. Réponse à l'interpellation de M. Patrick BUCHS & Consorts pour une place du Château sans voiture et avec des commerces. (en annexe)

La discussion est ouverte.

M. Patrick BUCHS signale que la commission prendra connaissance du texte et reviendra le cas échéant.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

14bis Réponse à l'interpellation de Mme Suzanne FAVRE intitulée « RDU et nuisances en perspective pour les habitants du Nord de la ville. » (en annexe)

La discussion est ouverte.

Mme Suzanne FAVRE remercie la Municipalité pour sa réponse, en particulier le dernier point concernant les parois anti-bruit.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

15. Interpellation de M. David VOGEL intitulée « Luna Classics s'affiche ». (réponse en annexe)

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond directement. Il rappelle que l'affiche dont il est question dans cette interpellation est l'œuvre d'un graphiste très expérimenté, M. Ariel Cepeda, qui a reçu jusqu'ici des compliments pour l'idée assez originale de ce visuel. Il imagine qu'il doit être satisfait que l'on parle un peu de son affiche car elle existe depuis trois ans et jamais elle n'a provoqué la moindre réaction de ce genre. Naturellement, il s'agit d'une composition artistique qui rappelle les formes du violoncelle qui sont sans conteste très féminines, c'est pourquoi bien des musiciens appellent leur violoncelle "ma femme" sans jamais penser à mal. Ce violoncelle est visuellement combiné avec les jambes d'une danseuse. Et comme l'a constaté l'interpellant, qui est un bon observateur, on pourrait imaginer au milieu de l'affiche un triangle qui lui rappelle le pubis d'une femme. C'est plutôt une bonne idée pour représenter le mariage des genres qui prédomine dans la programmation de Luna Classics: allier la danse avec les instruments et le chant. Celle-ci n'exploite pas ici le corps de la femme pour des visées commerciales comme le font les marques de pneus ou de voitures. Il n'y a pas de femme nue sur cette affiche. Il n'y a qu'une légère allusion au corps de la femme, incarné par un violoncelle innocent. Bref, il n'y a rien de dégradant dans cette image, juste une touche de sensualité ou d'érotisme. On pourrait faire un long débat sur la définition de la beauté, du bonheur ou du bon goût. Il rappellerait simplement qu'à travers l'histoire de l'art, les évocations de la musique étaient très souvent liées à la féminité et nombre d'artistes ont présenté la musique sous sa forme la plus pure, comme une femme nue. Et jamais personne n'a vu dans ces représentations du "sexisme". La visite de n'importe quel musée d'art permet de voir que la représentation de la femme est un sujet très présent dans l'art et n'a rien à voir avec du sexisme ou une marchandisation du corps féminin. Et quand il voit cette affiche, il se dit qu'elle est encore bien innocente par rapport à d'autres placardées en Ville ces dernières semaines. Enfin, il n'aurait jamais osé le suggérer, mais comme le Conseiller David Vogel l'a évoqué lui-même, il se permet d'émettre l'hypothèse qu'il faut possiblement avoir l'esprit mal tourné et une lourde connotation sexuelle pour voir dans cette affiche une manifestation de sexisme. Ceci dit pour répondre plus concrètement à cette interpellation, il peut préciser que la Municipalité n'a pas l'intention de nommer une Commission de censure. Elle n'entend pas non plus intervenir dans les stratégies de communication des organisateurs, ni se prononcer sur les programmations des festivals ou manifestations culturelles.

M. David VOGEL comprend que la Municipalité ne souhaite pas se mêler au choix des affiches des festivals, par contre il n'a jamais dit que c'était dégradant. Il concède qu'il a l'esprit mal tourné, mais pense que le graphiste aussi !

15bis Interpellation de M. Jacques HANHART concernant le plan de quartier des Fontaines. (en annexe).

16. Divers en rapport avec la séance.

M. le Président a l'honneur de remettre à Mme Jessica JACCOUD le diplôme de Députée au Grand Conseil en remplacement de M. Jean-Michel FAVEZ. Au nom du Conseil, il la félicite pour sa nomination.

M. Maurice GAY demande au Bureau de se mettre autour de la table avec la Municipalité quant à la manière de répondre aux différentes questions. Ce soir, près de 45 minutes ont été nécessaires pour les réponses et les Conseillers n'étaient pas très attentifs. Il y a dès lors peu de temps pour les débats. Il demande de trouver une solution pour écourter ce temps. D'autre part, il revient sur le tronçon entre le giratoire de la route de Divonne et celui de l'avenue des Eules. Malgré les explications de M. le Municipal Olivier MAYOR, il estime que ce tronçon est plus dangereux qu'avant, notamment aux endroits où il y a les îlots avec le resserrement sur une seule ligne. Il pense qu'il y a suffisamment de place pour trois lignes, deux dans le sens de la descente et une à la montée.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond pour la première remarque. Il demande une symétrie, la plupart des interventions municipales étaient des réponses à des questions. La réponse est au moins aussi importante que la question. Si les Conseillers posent leur question par écrit la réponse pourra être écrite. La problématique a déjà été soulevée au Bureau, mais la discussion peut être reprise.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES demande de réfléchir dans un avenir plus ou moins proche sur l'acquisition future d'une chaudière qui permet d'utiliser les plastiques comme combustible sachant que les grands distributeurs utilisent cette matière dans des chaudières. Cela pourrait être intéressant de glisser cette réflexion dans les projets à l'étude, par exemple dans les écoles.

Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND revient sur les explications de M. le Municipal Olivier MAYOR sur l'avancement des travaux et elle peine à comprendre ce qu'il se passe au carrefour Reverdil-Clémenty. Elle est obligée d'y passer mais n'arrive pas avec son petit véhicule, tous les trottoirs ont une marche. Elle souhaite savoir combien de temps il sera en travaux.

Mme Jeannie AUBERT revient sur l'achat du piano. Elle signale que le Conservatoire est trop petit et que pour les artistes talentueux il faut un piano digne. Les pianos Yamaha n'ont pas de touches en ivoire. Il en reste un seul chez Steinway pour la somme de Frs 30'000.-

A 23h. 05, l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.


CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



Jacky COLOMB

La secrétaire :



Nathalie VUILLE

Annexes :
contre-épreuve rapports N° 156
réponse à l'interpellation de M. Patrick BUCHS & Consorts
réponse à l'interpellation de M. David VOGEL
réponse à l'interpellation de Mme Suzanne FAVRE
Interpellation de M. Jacques HANHART

Voting 8: 156 contre épreuve

Type: oui/non/abstention

Results: yes

Timestamp: 01.09.2014 21:27:30

Results:	Oui:	37	49.33 %
	Non:	35	46.67 %
	Abstention:	3	4.00 %
	Total:	75	100.00 %

Individual Results:

AJVAZI Sejdija	oui
ALTIERI Luigi	oui
ANGELI Aline	oui
BEURET Philippe	oui
BODEMAN Aurélie	oui
BREITENMOSER Sandrine	abstention
CANTONE Camille	oui
CORNU Yvan	oui
DEMETRIADES Alexandre	oui
DESPONDS Vincent	-
DURAND Gregory	oui
ETHENOZ Gabrielle	oui
FARINE Claude	-
JACCOUD Jessica	abstention
KARLEN Dominique	oui
KRASNIQI Sadik	oui
LUGEON David	oui
LUGEON Séverine	oui
MARQUES Manuel	-
STADLER Olivier	oui
Vacant	-
SCHWERZMANN Danièle	oui
THUILLARD Chantal	-
THUILLARD Guy-François	-
TSCHUY Frédéric	oui
AUBERT Jennie	oui
BARRENSE-DIAS Yara	oui
BOURQUI Fabien	oui
DUPUIS Pierre-Alain	oui
FRACHEBOURG Jean-Marie	oui
HART Darren	oui
KORNAROS Christos	oui
MERMILLIOD Jean-Claude	oui
NELISSEN Bernadette	oui
PUHR Christian	oui
REHOUMA Lassaad	-
RUPPRECHT Knut	-
BISCHOFBERGER Jean	-
TROLLIET Christine	oui
VOGEL Jürgen	oui
VUILLE Caroline	oui
WAHLEN Pierre	oui
ALESSANDRO Giovanni	non
ALLAMAND Victor	oui
ANNEN Valérie	non
BOURQUI Marc	oui

COLOMB Jacky	-
GIRARD Pierre	oui
HANHART Jacques	non
JENEFSKY Robert	-
ROCHAT Blaise	oui
ULDRY Doris	oui
VUILLE Jean-Pierre	non
BUCHS Patrick	abstention
BRAUNWALDER Alex	oui
MIEVILLE Laurent	-
MIEVILLE Michèle	non
PIEREN Taïna	-
UELTSCI Bernard	non
VOGEL David	non
ABEYA Inés	non
BIELER Eric	-
BÜRKI Véronique	non
DARBRE Florence	non
DE GARRINI Luciano	non
DOUSSE Jean Robert	-
DUTRUY Gustave	non
FARAUT Roxane	non
FAVRE Suzanne	non
FREI Maurice	non
GAILLE Josette	non
GAUTHIER Yves	non
GAY Maurice	non
GLASSON Philippe	-
GUIGNET Mireille	non
HAINARD Jean-Michel	-
JACKSON Brian	non
JOLY Régis	-
KIRCHNER Volker	non
MONGE Olivier	non
PERRIN Christian	-
PITTET Jacques	-
SAUGY David	-
TAWIL Joël	non
TRACCHIA Franco	-
VUAGNIAUX Christine	non
WILLI Bernhard	non
AZEHNA Henrique	non
CATTIN André	non
DELLEY Stéphane	non
DELISLE Alzira	-
ENGGIST Béatrice	non
EQUEY Steve	-
FRANCFORT Pascal	non
FUGLISTER Jean-François	-
GONTHIER Michel	non
NILSSON Hans	non
PERRET Philippe	non
SOLDINI Sacha	non
UDASSE Christian	non

PARTI INDEPENDANT NYONNAIS

INTERPELLATION AU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les conseillers,

A plusieurs reprises des questions ont été posées sur le patrimoine de la ville.

Hors si nous avons beaucoup parlé des conventions du PQ Morâche, et malgré plusieurs demande je constate que la ratification des conventions et leur mise en vigueur pour le PQ du quartier des Fontaines n'est pas fait.

Par conséquent j'aimerais connaître exactement la teneur des conventions concernant la parcelle en zone d'utilité publique du quartier susnommé.

Cette parcelle est-elle disponible ou occupée et par qui ?

Tous les actes etc. de ce quartier sont-ils à jour ?

Je vous remercie

Réponse à l'interpellation de Mmes les Conseillères communales Roxane Faraut-Linares, Florence Darbre-Gubbins, Valérie Marti-Annen, Danièle Schwerzmann et MM. les Conseillers communaux Claude Farine, Rasmus Nilsson, Pierre Wahlen et Patrick Buchs intitulée « Pour une place du château sans voiture et avec commerces »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons, ci-dessous, la réponse à l'interpellation du 29 avril 2014 de Mmes et MM. les Conseillers communaux cités en titre intitulée « Pour une place du château sans voiture et avec commerces ».

Les interpellateurs citent le préavis N°131 « Cœur de ville » :

« La place du Château gagnerait beaucoup en attractivité si elle était dégagée de tout stationnement et si certaines administrations libéraient des rez-de-chaussée au profit de commerces animant des terrasses. ».

La Municipalité doit, pour pouvoir traduire et concrétiser cette intention, réunir certaines conditions et satisfaire certaines exigences. Celles-ci sont énumérées ci-après. Elles ne sont pas exprimables en dates chiffrées, mais en échéances :

- comme l'énumèrent les interpellateurs, Police Nyon Région est l'une des structures importantes qui devront à terme quitter la place du Château. Des réflexions sont actuellement engagées dans cette perspective. Dès que possible et nécessaire, la Municipalité reviendra auprès de votre Conseil sur le sujet.
- Pour ce qui est des autres services, notamment ceux à la population, aucun déménagement ne pourra être envisagé avant que l'hôtel administratif du quartier du Martinet, appelé à accueillir tout ou partie des administrations cantonale, régionale et communale, ne soit réalisé. Au vu de l'état d'avancement des études du renouvellement du plan de quartier du Martinet, un déménagement serait possible au plus tôt à l'horizon 2020 (demeurent réservés des retards consécutifs aux procédures juridiques).
- En ce qui concerne les services d'état-major, il apparaît évident que la place du Château conservera son caractère de lieu du pouvoir « historique ». Rien, en l'état, ne laisse présumer que l'administration générale de la cité soit éloignée des salles de Municipalité et du Conseil communal.
- Au terme des déplacements planifiés d'une partie de l'administration sise place du Château, l'ambition de la Municipalité est de constituer un véritable lieu de convivialité. D'ailleurs, le concept de mobilité urbaine en avait planifié une mesure dite de "réaménagement de la place du Château en zone de rencontres" (Mesure 30c).

Cette requalification réclame une stratégie ambitieuse et adaptée aux usages d'aujourd'hui, tout en anticipant ceux du futur. Il est, de notre point de vue, impératif que cet aménagement soit exemplaire, il en va de l'image et du rayonnement de Nyon. La

MUNICIPALITÉ DE NYON

Municipalité s'engagera, à la suite du déplacement de Police Nyon Région, à proposer une stratégie de développement de manière à progressivement rendre l'espace aux piétons, au fur et à mesure du déplacement des services de l'administration communale.

- Quant à la nature des commerces que la Municipalité est susceptible d'accueillir dans les locaux libérés, celle-ci ne peut pas être définie précisément en l'état. Relevons toutefois que, dans la mesure où la Commune est propriétaire, elle dispose d'une grande latitude pour déterminer quels commerces elle entend accueillir sur la place du Château.

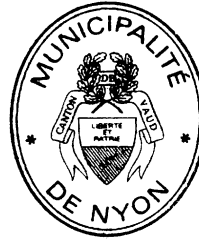
En l'état de ses réflexions, elle entend privilégier les commerces qui accueilleront tout au long de la journée le plus grand nombre d'utilisateurs, tels que des restaurants de différentes catégories, glaciers-crêperies, librairies et informations touristiques. Elle entend mettre au concours l'accès aux arcades libérées, en développant ses objectifs plus finement et plus concrètement. Dans ce cadre, ce qui précède ne constitue qu'une orientation générale préliminaire.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 août 2014.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

Annexe : Interpellation de Mmes les Conseillères communales Roxane Faraut-Linares, Florence Darbre-Gubbins, Valérie Marti-Annen, Danièle Schwerzmann et MM. les Conseillers communaux Claude Farine, Rasmus Nilsson, Pierre Wahlen et Patrick Buchs intitulée « Pour une place du château sans voiture et avec commerces »

Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Suzanne Favre intitulée " RDU et nuisances en perspective pour les habitants du Nord de la Ville "

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité partage le souci exprimé par Mme la Conseillère communale Suzanne Favre concernant les nuisances que pourrait, possiblement, générer la route de distribution urbaine (RDU) en termes de bruit, de pollution ou de poussière (selon les conditions climatiques) et engorgement de trafic sur la route de la Gravette / route Blanche. C'est pourquoi la Municipalité est particulièrement attentive à traiter de ces questions dans tous les projets de développement, qu'ils soient urbanistiques ou routiers.

En l'occurrence, la présente interpellation concerne non pas la RDU en tant que route de distribution urbaine aujourd'hui à l'étude, mais la route de la Gravette dont le tracé est celui de la RDU. Les nuisances dont il est fait état sont liées non pas à la route, mais à l'activité de diverses gravières en fonction depuis peu.

Porté par un dynamisme économique sans précédent, le district de Nyon présente le plus fort développement du Canton. Ce développement a son revers de médaille en générant, entre autres, des déchets et des rejets polluants que nous ne pouvons pas exporter.

Afin d'éviter des impacts majeurs, il est nécessaire de créer des décharges tant pour les matériaux inertes (DCMI) que pour les matériaux d'excavation (DMEX) à l'échelle régionale, locale.

Après plus de 10 ans d'études et de procédures, la planification cantonale a permis de légaliser deux décharges dans la région d'Eysins, soit :

- DCMI Les Vaux: décharge pour matériaux inertes et d'excavation, entrée en exploitation le 4 février 2014 et pour une durée de 15 ans; volume env. 540'000 m³, soit 33 mouvements de camions par jour ouvrable en moyenne, dont 20 par la route de la Gravette.
- DMEX Sereco : dépôt pour matériaux d'excavation, dont la mise en exploitation est imminente et pour une durée de 10 ans : volume 40'000 m³, soit 4 mouvements de camions par jour ouvrable en moyenne, dont 2-3 par la route de la Gravette.

Trois autres sites sont en cours de procédure à Arnex-sur-Nyon, soit les DMEX Pouse, Pralie et Champ aux Priaux : dépôts pour matériaux d'excavation; exploitation prévue pendant 10 ans; volume total 1'000'000 m³, soit 100 mouvements de camions par jour ouvrable en moyenne, dont 75 par la route de la Gravette.

Ces données sont issues des rapports d'impact sur l'environnement inclus dans les dossiers d'enquête publique.

Question de l'interpellatrice et réponse de la Municipalité

Qu'en est-il de la détérioration des revêtements routiers sur la Commune de Nyon ?

La route cantonale de la Gravette est l'une des composantes de la route de distribution urbaine (RDU) qui dessert les quartiers existants (En Gravette, Les Fontaines), alors que la frange urbaine située en amont de la RDU nécessitera la construction d'une deuxième voie à terme. Cette route a été dimensionnée pour supporter cette charge de trafic de véhicules légers et lourds; en 2012, il a été décompté 12'600 véhicules par jour dont 2.5 % de véhicules lourds. L'ouverture des trois DMEX planifiées à Arnex-sur-Nyon ne va générer qu'une faible partie de la charge de trafic engendré par le développement urbain en cours au sein des communes du schéma directeur de l'agglomération nyonnaise.

Qu'en est-il du matériel transporté, par exemple résidus d'amiante ? Afin d'amoinrir les nuisances, y a-t-il une possibilité de bâcher hermétiquement les camions ?

Les matériaux transportés sont d'origine minérale; il ne s'agit pas de matériaux qui pourraient avoir une quelconque atteinte sur la santé des habitants.

Pourrait-on installer un mur anti-bruit provisoire le long du tracé emprunté par les camions ?

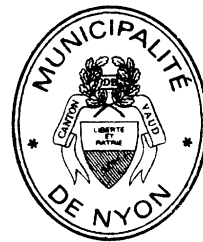
La Municipalité a lancé une étude sur l'assainissement du bruit routier pour l'ensemble du réseau structurant de la ville (préavis N°118/2013) dont l'issue doit mener à un programme de mesures concrètes à réaliser d'ici 2018.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 août 2014.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

Réponse à l'interpellation de M. David Vogel

L'affiche dont il est question dans cette interpellation est l'œuvre d'un graphiste très expérimenté, M. Ariel Cepeda, qui a reçu jusqu'ici des compliments pour l'idée assez originale de ce visuel. J'imagine qu'il doit être satisfait que l'on parle un peu de son affiche car elle existe depuis trois ans et jamais elle n'a provoqué la moindre réaction de ce genre.

Naturellement, il s'agit d'une composition artistique qui rappelle les formes du violoncelle qui sont sans conteste très féminines, c'est pourquoi bien des musiciens appellent leur violoncelle "ma femme" sans jamais penser à mal.

Ce violoncelle est visuellement combiné avec les jambes d'une danseuse. Et comme l'a constaté notre interpellant qui est un bon observateur, on pourrait imaginer au milieu de l'affiche un triangle qui lui rappelle le pubis d'une femme. Et alors?

C'est plutôt une bonne idée pour représenter le mariage des genres qui prédomine dans la programmation de Luna Classics: allier la danse avec les instruments et le chant.

Celle-ci n'exploite pas ici le corps de la femme pour des visées commerciales comme le font les marques de pneu ou de voitures. Il n'y a pas de femme nue sur cette affiche. Il n'y a qu'une légère allusion au corps de la femme, incarné par un violoncelle innocent. Bref, il n'y a rien de dégradant dans cette image, juste une touche de sensualité ou d'érotisme.

On pourrait faire un long débat sur la définition de la beauté, du bonheur ou du bon goût.

Je rappellerai simplement qu'à travers l'histoire de l'art, les évocations de la musique étaient très souvent liées à la féminité et nombre d'artistes ont présenté la musique sous sa forme la plus pure, comme une femme nue. Et jamais personne n'a vu dans ces représentations du "sexisme". La visite de n'importe quel musée d'art permet de voir que la représentation de la femme est un sujet très présent dans l'art et n'a rien à voir avec du sexisme ou une marchandisation du corps féminin.

Et quand je vois cette affiche, je me dis qu'elle est encore bien innocente par rapport à d'autres placardées en Ville ces dernières semaines.

Enfin, je n'aurais jamais osé le suggérer, mais comme le Conseiller David Vogel l'a évoqué lui-même, je me permets d'émettre l'hypothèse qu'il faut possiblement avoir l'esprit mal tourné et une lourde connotation sexuelle pour voir dans cette affiche une manifestation de sexisme.

Ceci dit pour répondre plus concrètement à cette interpellation, je peux vous préciser que la Municipalité n'a pas l'intention de nommer une Commission de censure. Elle n'entend pas non plus intervenir dans les stratégies de communication des organisateurs, ni se prononcer sur les programmations des festivals ou manifestations culturelles.

Nyon, le 1^{er} septembre 2014

Daniel Rossellat